

COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE OUEST CENTRE MANCHE

REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
DU 30 MARS 2022

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 30 mars à 17h00, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, légalement convoqué le 24 mars 2022 par Monsieur Henri LEMOIGNE, Président, s'est réuni au siège communautaire situé à La Haye.

**Présents** : Mesdames Rose-Marie LELIEVRE et Stéphanie MAUBE, Messieurs Marc FEDINI, Christophe GILLES, Henri LEMOIGNE, Roland MARESCQ, Jean-Marie POULAIN et Thierry RENAUD.

**En visioconférence** : Madame Anne HEBERT et Monsieur David CERVANTES

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de votants : 12

En application de l'article L5211-10 et notamment les alinéas relatifs à la délégation de compétence par l'assemblée délibérante à son exécutif et de la délibération DEL20200722-165 du conseil communautaire du 22 juillet 2020 transmise à la sous-préfecture de Coutances le 27 juillet 2020.

Décision exécutoire affichée

**DEC2022-005-BUREAU**

le ...06../...04.../2022

**EPN : Harmonisation des tarifs des trois Espaces Publics Numériques à compter du 1er juin 2022**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL20200722-165 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire au bureau communautaire et notamment l'autorisant à fixer les tarifs des activités proposées pour les services à la population de la communauté de communes,

Considérant que la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche dispose de trois Espaces Publics Numériques (EPN),

Considérant la volonté de la Communauté de Communes de proposer une offre de service harmonisée à l'ensemble des habitants du territoire communautaire,

Considérant que les EPN de La Haye et Périers gérés par la communauté de communes appliquent une tarification différente de celle de l'EPN de Lessay géré par le centre social La Maison du Pays de Lessay,

Considérant la délibération DEL20180531-153 du 31 mai 2018 fixant les tarifs des EPN de La Haye et Périers à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018,

Considérant la nouvelle grille tarifaire proposée par les représentants des deux structures gestionnaires, à savoir la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche et La Maison du Pays de Lessay, centre social, réunis le 8 mars 2022,

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20220330-DEC2022-005-BUR-AU  
Date de télétransmission : 06/04/2022  
Date de réception préfecture : 06/04/2022

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la date d'affichage.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, les membres du bureau communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, décident :

- d'annuler la délibération DEL20180531-153,
- de valider, pour une mise en application au 1<sup>er</sup> juin 2022 dans les trois Espaces Publics Numériques du territoire communautaire, la nouvelle grille tarifaire suivante :
  - o **Tarifs en accès libre :**
    - 1,50 € l'heure, avec 3 impressions noir et blanc,
    - Gratuité pour les demandeurs d'emploi dans le cadre de leurs recherches,
    - Gratuité pour les moins de 26 ans,
  - o **Tarifs pour les ateliers d'initiation :**
    - Séance en accueil individuel : 5 €,
    - Séance en accueil collectif : carte 5 séances à 16,50 € et 10 séances à 33 €,
    - Une séance découverte gratuite,
    - Gratuité pour les moins de 26 ans,
  - o **Tarifs impressions :**
    - Carte 25 impressions noir et blanc à 2 €
    - Carte 10 impressions couleurs à 2 €
- de rappeler que toutes décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain conseil communautaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Ont signé les membres présents.  
Pour copie conforme.

Le Président,

Henri LEMOIGNE



Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20220330-DEC2022-005-BUR-AU  
Date de télétransmission : 06/04/2022  
Date de réception préfecture : 06/04/2022